



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 avril 1999

Creations d'emplois à la Direction Nettoyement Parc Auto

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile
MORISOT

DELIBERATION D99225

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal du 23 Novembre 1998 a adopté les orientations suivantes, relatives à l'évolution du traitement des déchets. Ces évolutions concernent notamment :

- le développement des collectes sélectives ;
- l'agrandissement de la plate-forme de compostage.

Afin de mettre en oeuvre ces orientations, il est nécessaire de créer divers emplois :

1) Pour la plate-forme de compostage :

- 2 postes d'Agent Technique ;

2) Pour le démarrage et la mise en oeuvre des collectes sélectives :

- 1 poste de Contrôleur chargé du traitement des déchets.

S'agissant de la distribution de 10.600 conteneurs et cagettes (opération prévue du 5 Mai au 30 Juin 1999), les besoins en personnel supplémentaires s'élèvent à :

- 7 agents à temps complet rémunérés sur le 1er échelon de la grille d'échelle III, créés sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 ;

S'agissant de la collecte des conteneurs :

- 4 agents à temps non complet 80 % rémunérés sur le 1er échelon de la grille d'échelle III, créés sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984, pour la période du 25 Mai au 31 Décembre 1999.

Pour le personnel temporaire (7 agents chargés de la distribution et 4 agents chargés de la collecte), il sera fait appel au service Intérim du Centre Départemental de Gestion.

Durant le 4ème trimestre 1999, un 1er bilan sera réalisé et permettra d'envisager une réorganisation de l'ensemble des collectes à compter de Janvier 2000, et d'ajuster les moyens en personnels permanents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits en Décision Modificative.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois à la Direction Nettoyement Parc Auto.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

